



Nicole Régnault Violon  
Conseillère Municipale  
du Groupe Réinventons Plaisance

A PLAISANCE DU TOUCH, le 26 octobre 2018

Monsieur Louis ESCOULA  
Maire de la commune de Plaisance du Touch  
1 rue Maubec  
31830 PLAISANCE DU TOUCH

**Objet** : restaurant de l'Espace Monestié - cession du droit au bail par la SARL « Le Damier » représentée par Monsieur DEMBLANS ROMAIN.

Monsieur le Maire,

Le mercredi 17 octobre 2018, lors du dernier conseil municipal de la ville de Plaisance du Touch, vous avez pris la décision d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, au moment d'aborder les « questions diverses ». D'ailleurs, était-ce une délibération, une motion, une information ou une question diverse ? Dans ce cas, il s'avère que le délai applicable à la transmission des « questions diverses » par les élus de l'opposition, soit 48 heures avant le conseil municipal, n'a pas été respecté, ce qui a empêché les élus de l'opposition d'étudier convenablement le dossier.

Il s'agissait de débattre de la cession, par Monsieur DEMBLANS ROMAIN Yannick, de son droit au bail pour le restaurant « Le Damier » de l'espace Monestié.

Compte tenu de la manière dont s'est déroulé le débat, avec des réponses des conseillers municipaux de votre liste fusant de toutes parts, mais pour autant imprécises, confuses et insatisfaisantes, nous vous demandons de nous communiquer le bail signé entre la mairie et Monsieur DEMBLANS-ROMAIN lors de l'ouverture du restaurant « Le Damier », ainsi que les documents qui ont vraisemblablement été échangés entre la mairie, l'ancien gérant et le nouveau gérant. Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué au moment du conseil municipal, nous insistons pour que nous soit communiqué l'ensemble des renseignements commerciaux et autres, détenus par la mairie sur ce repreneur.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le GROUPE RÉINVENTONS PLAISANCE  
Nicole Régnault Violon